

DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT

Cette procédure ne doit être utilisée que de façon extrêmement limitée et pour des motifs recevables : déménagement, problèmes de santé grave,...

Cadre à remplir par la famille

NOM de l'élève : Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : F M

Nom du représentant légal :

Adresse : Arrondissement :

☑ domicile : ☑ professionnel : adresse@.....

-----Classe suivie en

2016-2017 : LV1 : LV2 :

Classe concernée pour 2017 – 2018 : Précisez s'il s'agit d'une demande de redoublement : OUI NON

Classe de seconde GT

Classe de 1^{ière} année CAP Précisez la spécialité :

Classe de seconde professionnelle Précisez la spécialité :

Classe de 1^{ière} professionnelle Précisez la spécialité :

Classe de 1^{ière} Précisez la série : L'enseignement obligatoire :

Classe de Terminale Précisez la série : L'enseignement obligatoire :

Etablissement demandé : Arrondissement :

Motif de la demande :

Date :

..... Signature du représentant légal de l'élève :

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT à la demande (toute demande incomplète sera rejetée) :

- 1 enveloppe libellée à l'adresse de la famille,
- Photocopie des trois bulletins trimestriels de l'année scolaire 2016 – 2017,
- Photocopie *du* ou *des* bulletins trimestriels de l'année scolaire 2017 – 2018 (pour une demande formulée en cours d'année scolaire),
- Tout document pouvant justifier la demande de changement d'établissement.

Cadre réservé à l'administration

Avis, visa et cachet du chef d'établissement d'origine : Date :

Lycée : Signature du Chef d'établissement :

Favorable Cachet de l'établissement :

Défavorable, motif :

Avis, visa et cachet du chef d'établissement demandé : Date :

Lycée : Signature du Chef d'établissement :

Favorable Cachet de l'établissement :

Défavorable, motif :

DECISION DE LA DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

chargée des lycées et de la liaison avec l'enseignement supérieur

Changement autorisé pour le lycée Date et signature :

Changement refusé, motif : Effectifs complets Catherine MERCIER-BENHAMOU

formation non dispensée

Autres motifs :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

En cas de rejet de votre demande, si vous souhaitez contester la présente décision, vous pouvez formuler :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision, **dans un délai de deux mois** à compter de la date de réception de cette décision,
- Soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris – 7, rue Jouy – 75004 PARIS, **dans un délai de deux mois** à compter de la date de réception de la décision de rejet du recours gracieux.